

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le neuf juillet deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Ludovic Batteur, Damien Lamboley, Xavier Collonge, Maryline Trichard
Excusée : Mirabelle Rousset-Charensol

DESBAT Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 4 juillet 2024

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Rapporteur : Myriam Perrin, adjointe aux affaires scolaires

Affaires scolaires

1. Conseil d'école

Myriam Perrin présente les principaux points abordés lors du conseil d'école du 25 juin 2024 :

- 131 élèves à la rentrée scolaire du 2 septembre
- actions pédagogiques sur l'année : semaine sans écrans, correspondance des CP-CE2 avec une école du Sénégal, rencontres USEP, spectacle des élèves de l'élémentaire à l'auditorium, spectacle de danse et chants pour les maternelles, piscine
- informations sur la cantine : augmentation du prix du repas de 10 centimes, recrutement d'un adjoint technique pour l'entretien de l'école, stagiaire en restauration collective à la rentrée pendant 7 semaines.
- sous des écoles : alerte sur le manque de personnes pour l'organisation et l'aide lors des manifestations.

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

Personnel communal

1. Adjoint technique

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération 42/2016 en date du 6 décembre 2016 créant l'emploi d'adjoint technique à une durée hebdomadaire de 17.20/35^{ème},

Vu la délibération 25/2020 en date du 2 juin 2020 modifiant le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique de 17.20/35^{ème} à 19.25/35^{ème},

Vu la délibération 20/2021 en date du 6 juillet 2021 modifiant le temps de travail de l'emploi d'adjoint technique de 19.25/35^{ème} à 25.50/35^{ème},

Considérant la suppression des heures relatives à la surveillance de la pause méridienne et l'ajout des heures de ménage de l'école maternelle,

Monsieur le Maire propose de modifier ce poste passant de **25.50 heures hebdomadaires à 24.25 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} septembre 2024.**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** la modification du **poste d'Adjoint technique à temps non complet** soit le **passage de 25.50 à 24.25/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2024.**

Divers

1. Défilé du 14 juillet

Rendez-vous à 11h au monument aux morts.

2. Boîte à livres

Le vol de l'ensemble du contenu de la boîte à livres a été constaté. La possibilité de la déplacer sera étudiée si ce problème persiste.

II. FINANCES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Décision modificative n°1

Dans le cadre du marché d'aménagement du Bourg, une avance a été versée à l'entreprise EIFFAGE à hauteur de 20 536.08 €. Ce versement doit ensuite faire l'objet d'une écriture d'ordre lors de la finalisation du marché et nécessite de prendre une décision modificative.

Le conseil municipal, valide à l'unanimité, la décision modificative suivante :

- R 238-041 Avance versée : 20 536.08 €
- D 2315-041 – installations techniques : 20 536.08 €€

2. Dépliant église

La Paroisse Sainte-Marie-des-vignes a engagé une démarche pour créer un document de présentation pour chacun des 18 clochers concernant 17 communes du Beaujolais. Il est proposé aux communes de prendre en charge une partie des frais à hauteur de 450 €. Au vu des importants travaux à prévoir et de la fermeture de l'église pour une durée indéterminée, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite pour l'instant.

3. Achat parcelle AO 230

M. le maire expose au conseil que le SYTRAL a demandé de prévoir un aménagement au niveau du hameau de Chanfray pour continuer à desservir cet arrêt au niveau des transports scolaires en toute sécurité. Le propriétaire de la parcelle AO 230 a accepté de nous vendre son terrain d'une surface de 410 m² au prix de 4 €/m²

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Décide d'acquérir la parcelle cadastrée AO 230 d'une surface de 410 m² moyennant le prix de 1640 €.

Autorise M. le maire à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires

Prend acte que les frais liés à l'acte notarié resteraient à la charge de la commune.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

1. Informations diverses

▪ Eglise : suite à la confirmation de la présence de mérules, il est nécessaire de casser les corniches et plafonds pour voir exactement l'étendue des dégâts. Des devis sont en cours. Le bâtiment reste donc fermé au public.

6 statues répertoriées aux monuments historiques nécessitent un déplacement et un traitement. Une restauratrice est intervenue et doit nous transmettre le coût de cette prestation

▪ Devis pour les rangements à la buvette du stade :

- DUBOST : 3 556 €

- DUTRAIVE & MARMILLON : 3 164 €

- JAMBON GAUDIOZ : 3 280.50 €

Les deux premières propositions étant en bois brut, il est proposé de retenir le devis de l'entreprise Jambon Gaudioz en mélaminé blanc qui sera plus facile d'entretien et plus résistant dans le temps. Le conseil valide cette offre.

▪ Afin de rigidifier le rideau de la buvette du stade et empêcher les effractions, l'entreprise Métal Lafond a établi un devis d'un montant de 1 560 € HT pour la fabrication de renforts (2 tubes verticaux et 3 tubes horizontaux). Le conseil valide cette proposition.

2. Extension de l'école Bernard Pivot

Le permis de construire a été déposé le vendredi 28 juin. Le lancement de l'appel d'offre est programmé pour fin août/début septembre.

3. LOCAVOR

La convention d'occupation du domaine public a été conclue jusqu'au 31 juillet 2024 moyennant une redevance mensuelle de 43.33 € soit 10 € par semaine.

Mr le maire informe que par délégation du conseil municipal conformément à la délibération en date du 26 mai 2020, il va prendre la décision suivante : nouvelle convention d'occupation du domaine public pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2024 moyennant une redevance de 43.33 €.

IV. ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

Voirie

1. Aménagement du Bourg

Jean-Claude Desbat informe que le trottoir en enrobé sur la partie haute est terminée. La poursuite des trottoirs en béton désactivé est en cours, celui de l'accès à l'école a été réalisé la

semaine dernière. Sur la portion entre l'Echanson et la rue Claude Brillon, il sera nécessaire de travailler en route barrée.

Après échanges, le Département a autorisé le maintien des chambres en composite à titre expérimental sur 3 ans. Le problème de la dépose des câbles et poteaux Numéricâble n'est toujours pas résolu.

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Déclarations préalables

DP0692572400024 – 71 impasse du Verger – AI 267-266 – NATIVEL Didier et Sophie

Installation panneaux photovoltaïques - Le conseil émet un avis favorable

DP0692572400025 – 119 allée de Châtel – AI 35 – CHAVANIS Muriel

Rénovation façade + changement menuiseries - Le conseil émet un avis favorable

DP0692572400027 – 227 rue du Berchoux – AL 551 – CARRET Adrien

Création d'un garage de 19.70 m² - Le conseil émet un avis favorable

DP0692572400028 – 168 rue du Chavel – AC 89 – BESSENAY Jean-Christophe

Création d'une fenêtre - Le conseil émet un avis favorable

2. CERTIFICATS D'URBANISME

CU0692572400014- AC 235 et 496 – Rue du Crêt Polettes

CU0692572400015- AC 79 – 71 rue de la Valla

CU0692572400016- AI 284 – 60 rue du Mathy

V. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. CAVBS

▪ Jean-Charles Perrin présente le compte-rendu du conseil communautaire du 17 avril 2024. Vote du PLUih repoussé au 9 octobre 2024.

▪ Rapport d'activité 2023

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activité 2023 de la CAVBS, qui a été adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation. Il est disponible en consultation à la mairie et sur Internet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Site de compostage partagé : transfert de la matière en présence des techniciens de la CAVBS et des membres du CMJ – mercredi 17 juillet à 18h.

- Lecture des mails d'habitants à l'entrée du village pour les problèmes de stationnement et de nuisances sonores. Une rencontre sera organisée avec les administrés.

- Repas du conseil le 29 août à 19h

- Prochain conseil municipal : 3 septembre 2024 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 21 heures 30.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

DESBAT Jean-Claude
Secrétaire de séance